

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

## *Début de séance 10h00*

Présents : Bernard BERTHAUD, Jean-Luc BOZEK, Sylvain CROZE, Stéphanie FAIVRE, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Christian MAGDELAINE, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET.

Excusé : Ludivine CARON (pouvoir à Jean-Luc BOZEK), Bernard FRAIZIER (pouvoir à Bernard BERTHAUD), Jocelyne GIANCATARINO (pouvoir à Paulette GIANCATARINO), Arnaud LAVIGNE (pouvoir à Liliane GOY) et Didier MOMBODIER (pouvoir à Bernard BERTHAUD).

\*\*\*\*\*

Afin de respecter les consignes sanitaires, la séance s'est déroulée en salle des fêtes de Mont-sous-Vaudrey. Le secrétariat de séance est assuré par Liliane GOY, adjointe.

## ■ **Compte-rendu de la séance du 05 février 2021 :**

Une modification est apportée sur le précédent compte-rendu. Les cavurnes seront installées vers le jardin du souvenir et non le monument aux morts.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

*Vote : 14 votes pour et 1 abstention*

## ■ **Commune:**

Madame la Maire présente les documents concernant le budget général.

### ● **Compte administratif et compte de gestion– budget général 2020 :**

*Pour information, la maire ne vote pas le compte administratif. Elle sort de la salle et le conseil municipal approuve le compte administratif par 14 votes pour.*

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses</b>	674 180,23	377 874,27	1 052 054,50
<b>Recettes</b>	1 212 341,74	619 147,72	1 831 489,46
<b>Total</b>	<b>538 161,51</b>	<b>241 273,45</b>	<b>779 434,96</b>

Le résultat excédentaire de l'exercice 2020 s'élève à 779 434,96 € répartis comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 538 161,51 €
- un excédent d'investissement de 241 273,45 €

### ● **Affectation des résultats 2020 :**

Les excédents réalisés en 2020 sont reportés sur 2021 aux comptes :

- 001 (recette d'investissement) : 241 273,45 €
- 002 (recette de fonctionnement) : 538 161,51 €

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### ● **Budget primitif 2021 :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses</b>	1 564 661,51	1 020 618,96	2 585 280,47
<b>Recettes</b>	1 564 661,51	1 020 618,96	2 585 280,47

La Maire présente un budget 2020 équilibré en recette et en dépense :

- section fonctionnement à 1 564 661,51 €
- section investissement à 1 020 618,96 €

Les principales dépenses prévues en investissement sont les trottoirs de la rue Léon Guignard, les travaux de la place des monuments aux morts, les toilettes publiques, les jeux de l'espace Biot, les travaux d'eaux pluviales, la fin des travaux de l'étang Rouge et une partie de l'éclairage public.

Vote à l'unanimité (15 votes).

● **Provisions comptables pour créances risquant d'être compromises :**

Le trésorier a rappelé le principe réglementaire consistant à prévoir des provisions pour créances douteuses à hauteur de 15% lors de la réalisation des budgets. Il s'agit d'une opération purement comptable et semi-budgétaire qui n'entraîne pas, pour la collectivité, de mouvement financier. Une délibération pour cette écriture doit être prise. Pour 2021, 1 100 € sont ainsi prévu au compte 6817.

Vote à l'unanimité (15 votes).

● **Vote des taxes foncières 2021 :**

Madame la Maire explique ne pas souhaiter faire varier les taux pour cette année. Elle charge la commission « finances-budget » de mener une étude pour savoir s'il est nécessaire de les changer. Jean-Luc BOZEK souligne que la commune est classée 55<sup>ème</sup> sur les 507 communes jurassiennes par rapport au taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et 99<sup>ème</sup> sur le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Malgré tout, une modification est apportée. Le taux départemental de la taxe foncière pour les propriétés bâties de 24,36 % est désormais additionné à celui de la commune. Pour Mont-sous-Vaudrey, le taux 2021 sur le foncier bâti devient : 18,56 % + 24,36% = 42,92 %. Ce changement n'aura pas d'incidence pour le contribuable. Le conseil valide les taux suivants pour 2021 :

Taxes	Taux imposition communaux 2021
Foncier bâti	42,92 %
Foncier non bâti	33,82 %

Vote à l'unanimité (15 votes).

■ **Jardins de Coralie:**

Sylvain Croze, conseiller municipal présente les documents concernant ce budget annexe.

● **Compte administratif et compte de gestion– budget annexe « Résidence des aînés -Les Jardins de Coralie » 2019:**

Pour information, la maire ne vote pas le compte administratif. Le CA a été approuvé par 14 votes pour.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	36 255,51	106 357,29	142 612,80
Recettes	84 683,96	67 139,51	151 823,47
Total	48 428,45	- 39 217,78	9 210,67

Le résultat excédentaire de l'exercice 2020 s'élève à 9 210,67 € répartis comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 48 428,45 €
- un déficit d'investissement de 39 217,78 €

● **Affectation des résultats 2020 :**

Le déficit d'investissement 2020 de 39 217,78 € est inscrit au compte 001 (dépense d'investissement).

Le résultat de fonctionnement 48 428,45 € sera affecté aux comptes :

- 1068 (recette d'investissement) : 39 217,78 € (comble le déficit d'investissement)
- 002 (recette de fonctionnement) : 9 210,67 € (résultat 2020)

Vote à l'unanimité (15 votes).

● **Budget primitif 2021 :**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	129 110,67	81 238,78	210 349,45
Recettes	129 110,67	81 238,78	210 349,45

Un budget 2021 équilibré en recette et en dépense est présenté :

- section fonctionnement à 129 110,67 €
- section investissement à 81 238,78 €

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ Droits de place :

Le conseil valide les droits de place suivants pour une mise en place immédiate :

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
<b>Camion outillage</b>	40 €/passage	45 €/passage
<b>Commerces ambulants</b>	0 €	1 €/ml/passage
<b>Marché de producteurs</b>	N'existe pas	20 €/producteur/an

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ Indemnité des garde-pêches :

Alain Brulebois, Joël Girard et Christian Valet sont désignés garde-pêches de l'Etang de la Fontaine Rouge. Ils percevront 200 €/net/an chacun.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## ■ Questions diverses :

### ● Accessibilité cimetière :

Marie-Anne SALVADORI souligne qu'il serait bien de rendre l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) plus facile pour le cimetière. Madame la Maire indique que la question sera étudiée par la commission « Eglise-Cimetière ».

### ● Château d'eau :

D'un montant de 1 225 000,00 €, les travaux de remplacement du château d'eau de Vaudrey portés par la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA) vont débuter en mai. Ce château d'eau dessert les communes de Mont-sous-Vaudrey, Vaudrey et Bans.

### ● Monument aux morts :

Les entreprises interviendront à partir de la mi-mai pour effectuer une rénovation de cette place avec réorientation du monument aux morts. Les employés techniques ont déjà préparé le chantier et la commission a procédé au nettoyage du mur situé à l'arrière.

### ● Port du masque :

Madame la Maire informe le conseil qu'un arrêté préfectoral impose le port du masque pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus sur le territoire urbanisé de toutes les communes jurassiennes jusqu'à fin avril 2021.

### ● Travaux eau potable :

Bernard BERTHAUD fait un point sur les travaux d'eau potable réalisés par la CCVA en cours sur la commune : rue Vieille d'Arbois, rue Jean Baviiley, rue Louis Guillaume et rue de l'hameçon. Les reprises de conduite et le remplacement des compteurs de plus de 10 ans d'âge suivent leurs cours.

### ● Collecte des encombrants :

Nicolas KOEHREN précise que la collecte des encombrants a été un peu repoussée et sera réalisée prochainement. Elle s'adresse aux personnes seules et/ou âgées. Les huiles, peintures et autres produits chimiques ne seront pas pris en charge.

### ● Remplacement arbres :

Les arbres présents sur le parking de la salle des fêtes ont été remplacés par des prunus et des cerisiers à fleurs. Situé dans le parc Biot, l'arbre des valeurs (tulipier de virginie) a été changé également.

- **Ecole :**

Stéphanie FAIVRE fait le point sur le conseil d'école qui s'est déroulé le 11 mars en visio. Deux services civiques ont rejoint les effectifs depuis janvier : Clara et Malvina. Elles sécurisent notamment la traversée des élèves.

Au vu du contexte sanitaire, l'adjointe assurera des permanences en mairie du 21 avril jusqu'au 12 mai les mercredis matins et les vendredis après-midi pour les inscriptions à l'école.

- **Patrimoine :**

Solène VILLET évoque la commission qui s'est déroulée le 2 mars. Une réflexion est posée autour de la voie verte. Un aménagement sur le rond-point devant l'ancienne gare sera prévu et le nettoyage de la voie jusqu'au carrefour route de Dole/Rue de la gare sera réalisé pour les randonneurs. La possibilité de mettre en place un parcours avec des QR Codes est envisagée. L'aire de service pour les camping-cars viendra compléter cette offre.

- **Embellissement :**

Liliane GOY fait part de plusieurs pistes vues avec la commission. Au vu des travaux prochains, les bacs à fleurs rue Léon Guignard et vers les monuments ne seront pas utilisés. Elle rappelle que l'opération « village propre » se passera l'après-midi même.

- **Commerce et artisanat :**

Christian MAGDELAINÉ fait le point sur la commission qui a eu lieu le 8 mars et rappelle la tenue du premier marché de producteurs de l'année le samedi 3 avril 2021 de 9h à 12h sur la place Louis Maire.

- **Conseil municipal des jeunes :**

L'investiture du conseil municipal des jeunes se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> mai 2021. Tous les membres du conseil municipal sont également invités.

*Fin de séance 12h30*

La Maire,  
Paulette GIANCATARINO

